

Comité syndical du 13 mars 2024

DL 2024_03/08

COLLECTE ET MASSIFICATION DES BIODECHETS DES GROS PRODUCTEURS EN VUE D'UNE VALORISATION EN COMPOSTAGE OU METHANISATION : LANCEMENT DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Le comité syndical de ValOrizon, légalement convoqué le 7 mars 2024, s'est réuni, salle de l'Hémicycle, Hôtel du Département à AGEN, le mercredi 13 mars 2024 à 10h00, sous la présidence de M. Ludovic BIASOTTO.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 : Ludovic BIASOTTO, Jacques BILIRIT, Philippe BOUSQUIER, Laurence DUCOS, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Valérie TONIN (8) ;

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Pierre CAMANI, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Alain LERDU, Jacques PIN, Jacques VERDELET (7) ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Jacques BORDERIE, Michel LAVILLE, Christelle PRELLON, Jean-Eric ROSIER, Michel BRUYERE (5) ;

SMICTOM LGB : François COLLADO, Henri de COLOMBEL, Christian GIRARDI, Alain LORENZELLI, Didier SOUBIRON (5) ;

FUMEL VALLÉE DU LOT : Didier CAMINADE, Jacques PICCOLI, Jacques SEGALA (3) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Auguste FLORIO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE : Audrey ARMELLINI, Michel PONTTHOREAU (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Pierre BARJOU, Emilien ROSO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS : Joël KLEIBER (1) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Ghislain GOZZERINO (1) ;

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : Mmes BONNEAU, DUCOS, FOUNAUD-VEYSSET, GARGOWITSCH, LAURENT, PRELLON et TONIN, MM. BIASOTTO, BRUYÈRE, CAMINADE, DE COLOMBEL, FLORIO, GIRARDI, GOZZERINO, KLEIBER, LORENZELLI, PIN, ROSO, SEGALA, VERDELET (20)

Représentés : Mme ARMELLINI par M. SEGALA, M. BARJOU par M. ROSO, M. LAVILLE par Mme PRELLON, M. DERC par Mme BONNEAU, M. BOUSQUIER par Mme DUCOS, Mme GONZATO-ROQUES par Mme FOUNAUD-VEYSSET, M. COLLADO par M. GIRARDI, M. SOUBIRON par M. DE COLOMBEL, M. ROSIER par M. LORENZELLI, M. PONTTHOREAU par M. KLEIBER (10)

Quorum atteint

Secrétaire de séance : M. Alain LORENZELLI

Nombre de délégués présents : 20

Représentés : 10

TOTAL : 30

Etaient également présents : Mmes Julie FARBOS, Muriel FIGUEIRA, Gaëlle ALNO, Marie-Claude ARQUEY et M. Vivian BERNOS-USIETO

DL 2024_03/08

COLLECTE ET MASSIFICATION DES BIODECHETS DES GROS PRODUCTEURS EN VUE D'UNE VALORISATION EN COMPOSTAGE OU METHANISATION : LANCEMENT DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Considérant que ValOrizon accompagne les intercommunalités à définir une stratégie et à déployer des solutions pour trier et valoriser les biodéchets des producteurs ménagers et assimilés (c'est-à-dire ceux collectés par le service public) ;

Considérant que la plupart des intercommunalités du 47 s'orientent vers la gestion de proximité des biodéchets (domestique, partagé ou autonome en établissement) ;

Considérant qu'il existe un gisement conséquent de biodéchets qui ne peuvent pas être traités au travers de cette solution. En 2023, ValOrizon en partenariat avec Territoire d'Energie 47, l'Agglomération d'Agén et l'ADEME a lancé une étude territoriale sur la valorisation des biodéchets en compostage et/ou en méthanisation. Cette étude menée par SOLAGRO a permis de mieux quantifier les gisements de biodéchets issus des Industries Agroalimentaires (IAA), de la restauration collective,

des petits commerces type épicerie, des invendus des Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) et des ménages urbains qui ne disposent pas de jardins ni d'espaces verts collectifs pour installer un site de compostage collectif ;

Considérant que l'analyse cartographique croisée entre ressources et exutoires a abouti à la construction d'un scénario d'organisation territoriale, priorisant les filières en place et complétant les débouchés avec une proposition de déploiement d'un nouveau site de prétraitement (déconditionneur avec ou sans hygiéniseur) sur le site du quai de transfert de Miramont-de-Guyenne. Le seuil de rentabilité d'un tel outil de prétraitement étant de 6 à 8000 tonnes de biodéchets par an. Afin de valider les hypothèses de tonnage avancées par le bureau d'étude et d'identifier les candidats intéressés par l'exploitation d'un potentiel site de prétraitement, ValOrizon souhaite lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) ;

Considérant que ValOrizon offre au candidat retenu l'opportunité d'utiliser le quai de transfert de Miramont-de-Guyenne pour massifier les biodéchets du secteur selon les conditions définies dans la convention de location du site ;

Considérant que cette période de montée en charge permettra de vérifier les hypothèses de tonnages en vue du projet de déconditionneur à Miramont-de-Guyenne ;

Considérant qu'afin de satisfaire aux dispositions des articles L.2122.1 et L.2122-1-4 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) et d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation du domaine public pour l'exercice d'activités économiques, les collectivités intéressées doivent procéder à une publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public en application des articles ci-dessus cités du CGPPP ;

L'article L.2122-1-4 du CGPPP précise : « Lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L.2122-1 du CGPPP intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable, par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».

Considérant les échéances réglementaires concernant le tri à la source des biodéchets :

- 2016 pour les producteurs de plus de 10t/an ;
- 1^{er} janvier 2023 pour les producteurs de plus de 5t/an
- 1^{er} janvier 2024 pour tous les producteurs

Considérant qu'à partir de février 2025, les collectivités ne pourront plus dédier spécifiquement une collecte pour les biodéchets de leurs professionnels (dérogation de 5 ans après la promulgation de la loi AGECE du 20/02/2020).

Aussi, M. le Président demande au comité syndical d'autoriser le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour la collecte et la massification des biodéchets des gros producteurs sur le quai de transfert de Miramont-de-Guyenne en vue d'une valorisation en compostage et/ou en méthanisation.

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,

- Article 1 : **AUTORISE** le Président à lancer un appel à manifestation d'intérêt pour la collecte et la massification des biodéchets des gros producteurs sur le quai de transfert de Miramont-de-Guyenne en vue d'une valorisation en compostage et/ou en méthanisation.

Résultats des votes

Suffrages exprimés :	30
Pour :	30
Contre :	0
Abstentions :	0

Fait à Damazan, le 14 mars 2024,

Le Président,
Ludovic BIASOTTO

Publication/Affichage le 14 mars 2024